



Septembre 2025

UNIVERSITÉ TOULOUSE - JEAN JAURÈS

Guide des actions et procédures
DE LA
Commission Recherche



VOS CONTACTS

Vice présidence recherche :
Pauline Melet
vp-cr@univ-tlse2.fr
05.61.50.44.00

Chapitre 1 : dispositifs pilotés par la Commission de la recherche

Vos informations en temps réel

Site ENT de l'Université

<https://ent.univ-tlse2.fr/accueil-personnel/recherche>



Détail des pictos



Demande à déposer au fil de l'eau



Demande à déposer après appel



Automatique

Aide à la publication internationale (traduction/révision)

1. Dispositif

Aider à la traduction d'articles scientifiques pour faciliter l'internationalisation de la production scientifique et la publication dans des revues favorisant cette internationalisation, en proposant une aide à la traduction (traduction complète ou révision). Ce dispositif s'adresse à l'ensemble des chercheur.euse.s quel que soit leur statut: enseignant.e-chercheur.euse, chercheur.euse, avec une attention particulière portée aux projets de publication des doctorant.e.s et post doctorant.e.s.

2. Modalités

- Prise en charge à hauteur de 50% du montant de la facture acquittée.
- Les factures doivent être déposées au cours de l'année civile en cours, dès qu'elles ont été acquittées.
- Les demandes de remboursement correspondant à des factures datées de plus de 3 mois, soumises au semestre 2 de l'année civile en cours, ne sont pas éligibles.
- La facture doit mentionner le nom du bénéficiaire et l'objet de la prestation.

3. Périmètre

Membre d'une unité de recherche dont l'UT2J est tutelle principale.

Enseignant.e-chercheur.euse de l'UT2J.

Doctorant.e ou jeune docteur.e dont le/la directeur.trice de thèse est un.e enseignant.e chercheur.euse de l'UT2J.

4. Démarche

La facture acquittée par l'unité de recherche est transmise au service de la Vice-présidence recherche.

La demande est mise au vote en Commission recherche, après avis du Bureau.



Aide aux soutenances de thèse

1. Dispositif

Les unités de recherche sont soutenues financièrement pour chaque soutenance de thèse de doctorat (frais jury, etc).

2. Modalités

Versement d'un forfait de 500 euros

3. Périmètre

Doctorant.e inscrit.e à l'UT2J

Doctorant.e rattaché.e au laboratoire de recherche en architecture (LRA).

4. Démarche

La demande est à adresser au service financier de la DAR (fiche de suivi pour les déplacements de jury).



Aide aux manifestations scientifiques « Jeunes chercheur.euse.s »

1. Dispositif

Soutenir les manifestations scientifiques portées par les jeunes chercheur.euse.s en contribuant au budget de leur manifestation.

2. Modalités

Versement d'une subvention.

3. Périmètre

Les porteurs : jeunes chercheur.euse.s d'une unité de recherche dont l'UT2J est tutelle principale, ou projet porté par un.e doctorant.e dont le directeur.trice de thèse est un.e enseignant.e chercheur.euse d'UT2J, ou par un.e post-doctorant.e dont le travail est en lien avec les travaux d'un.e enseignant.e chercheur.euse de l'UT2J

Les communiquants : $\frac{2}{3}$ doivent être des jeunes chercheur.euse.s

4. Démarche

Les porteurs doivent se rapprocher du CPRS pour le montage de leur dossier en complétant le vade mecum des manifestations scientifiques.

La demande est mise au vote en Commission recherche, après avis du Bureau et du CPRS.



Accompagnement des recherches mobilisant un protocole expérimental faisant intervenir des personnes

1. Dispositif

Indemniser des participant.e.s à des protocoles expérimentaux (en psychologie, sciences de l'éducation, linguistique, sociologie...) afin de faciliter la réalisation de certaines recherches : les populations étudiées peuvent être réduites ou difficiles d'accès, certaines tâches expérimentales peuvent nécessiter un engagement important des participant.e.s (par exemple, expérimentation en plusieurs étapes sur différentes journées ; durée d'expérimentation de plus d'1h, et/ou nécessitant le déplacement du/de la participant.e sur le lieu d'expérimentation etc.).

L'indemnisation peut donc, dans ces situations, aider au recrutement des participant.e.s. L'indemnisation n'a pas vocation à être systématique.

2. Modalités

- L'indemnisation est faite par attribution de cartes cadeaux.
- Le montant de l'indemnisation est comprise entre 10€ et 30€ par participant.
- Le protocole doit avoir obtenu l'agrément du Comité Ethique de la Recherche (CER) ou du Comité de Protection des personnes (CPP).

3. Périmètre (porteur)

Enseignant.e-chercheur.euse, chercheur.euse, doctorant.e, membre d'une unité de recherche dont l'UT2J est tutelle principale ou employeur du porteur.

4. Démarche

Le porteur de projet complète un formulaire de demande et transmet au service de la Vice-présidence recherche.

La demande est mise au vote en Commission recherche, après avis du Bureau.



Accompagnement des thèses sur les terrains éloignés

1. Dispositif

Ce dispositif s'adresse aux doctorant.e.s qui, pour constituer leur corpus de thèse (enquêtes de terrain, exploitation de fonds d'archives, documentaires ou muséaux, chantiers de fouille, etc) doivent séjourner à l'étranger. Il vise à contribuer aux frais engagés par un tel séjour. Le dispositif n'est mobilisable qu'une seule fois au cours de la thèse.

2. Modalités

Aide forfaitaire d'un montant de 300 euros pour un déplacement en Europe (Royaume-Uni inclus) et les pays du pourtour méditerranéen, et d'un montant de 600€ vers le reste du monde.

3. Périmètre

Doctorant.e.s pour lesquel.le.s l'UT2J est tutelle principale de l'unité de recherche de rattachement ou employeur du/de la directeur.trice de thèse.

Doctorant.e.s rattaché.e.s au laboratoire de recherche en architecture (LRA).

4. Démarche

Le/la doctorant.e complète un formulaire de demande, demande validée par la direction de l'unité de recherche après vérification que la modalité est bien liée à la constitution du corpus de thèse.

Le formulaire est à adresser au service de la Vice-présidence recherche.

Le service de la vice présidence recherche examine la demande et communique la décision.
(Pas d'examen en Commission recherche)



Ce dispositif n'est pas une bourse. Il s'agit d'une aide à l'activité à destination du/de la doctorant.e mais versée sur le compte de l'Unité de recherche de rattachement.



Aide aux soutenances de thèse en art (recherche-creation)

1. Dispositif

Prendre en compte les frais particuliers engagés par la finalisation des thèses en art : réalisation d'une exposition, d'une installation, d'un spectacle, impression couleurs exigeant une qualité particulière etc.

2. Modalités

Versement d'une [aide forfaitaire](#) de 600 euros, l'année de soutenance prévisible de la thèse.

3. Périmètre

Doctorant.e.s inscrit.e.s à l'UT2J en arts appliqués, arts du spectacle, arts et sciences de l'art, arts plastiques, cinéma, design, études audiovisuelles, histoire de l'art, musique.

4. Démarche

La direction de l'unité de recherche complète un formulaire de demande et transmet au service de la Vice-présidence recherche.

Le service de la vice présidence recherche examine la demande et communique la décision.
(Pas de vote en Commission recherche).



Aide à l'installation des nouveaux MCF

1. Dispositif

La LPR a prévu d'allouer aux nouvelles Maîtresses de Conférences et nouveaux Maîtres de Conférences, prenant leur fonction à l'UT2J, une dotation individuelle leur permettant d'engager leurs travaux de recherche.

2. Modalités

La dotation versée à l'établissement par le MESRI au titre de cette mesure est calculée sur la base du nombre de recrutements MCF de l'année n-1, mais l'établissement a souhaité sécuriser le montant alloué : la dotation individuelle est fixée à 4000 euros, quelle que soit l'année de recrutement.

3. Périmètre

Les PU et les MCF arrivants par mutation ne sont pas éligibles.

4. Démarche

Cette dotation individuelle sera versée à l'unité de recherche de rattachement du/de la bénéficiaire en septembre l'année de son arrivée, pour être mise à sa disposition.

Les crédits seront mobilisables sur une période allant de sa prise de fonction (septembre de l'année n) au 31 décembre de l'année suivante (n+1), soit 18 mois.



Aide à la traduction des dossiers de candidature à l'IUF

1. Dispositif

Apporter une aide aux enseignant.e.s chercheur.euse.s de l'UT2J qui candidatent à l'Institut Universitaire de France – Junior et Séniors.

2. Modalités

Forfait de 1 000 euros, pour chaque dossier de candidature à l'IUF, pour une 1ère candidature, afin d'en permettre une traduction de qualité.

Le forfait est versé sur la ligne budgétaire de l'unité de recherche.

Les enseignant.es chercheur.euse.s s'engagent, s'ils/elles sont lauréat.e.s, à rembourser le double de la somme avancée par la CR, afin d'abonder l'alimentation de ce fonds dédié.

3. Périmètre

Enseignant.e-chercheur.euse de l'UT2J.

3. Démarche

La facture acquittée par l'unité de recherche, mentionnant le nom de l'enseignant.e-chercheur.euse bénéficiaire, est transmise au service de la Vice-présidence recherche par le gestionnaire de l'unité. La demande est mise au vote en Commission recherche, après avis du Bureau.



Accueil de stagiaire(s) dans une structure de recherche

1. Dispositif

Accueillir des stagiaires dans les structures de recherche et renforcer ainsi le lien formation recherche.

2. Modalités

- Versement d'une aide à l'unité de recherche d'accueil permettant de gratifier le stagiaire.
- Accueil cadre par une convention de stage.

3. Périmètre

Le projet de stage porté par un.e chercheur.euse, enseignant.e-chercheur.euse, personnel d'appui, d'une unité de recherche dont l'UT2J est tutelle principale.

Enseignant.e-chercheur.euse des unités IRIT, IMT, LEREPS et LERASS.

Enseignant.e-chercheur.euse de l'IUT de Figeac.

Stagiaire : étudiant.e de l'UT2J

4. Démarche

Une campagne annuelle est lancée à l'automne n-1 de l'année civile durant laquelle le stage sera effectué.

Remplir le dossier de candidature diffusé lors de l'appel à projets et l'adresser à la Vice-présidence recherche.

Vote en Commission recherche plénière.

Automne



Aide à la mobilité internationale des doctorants et doctorantes (AMID)

1. Dispositif

Une aide à la mobilité internationale est proposée aux doctorant.e.s de l'UT2J. Le dispositif est mis en œuvre conjointement par les services de la Vice Présidence Recherche, et le Service des relations internationales (bourses ERASMUS).

2. Modalités

Versement d'une subvention à l'unité de rattachement du/de la doctorant.e à son bénéfice, ou d'une bourse.

3. Périmètre

Doctorant.e dont l'UT2J est tutelle principale de l'unité de recherche ou employeur du/ de la directeur.trice de thèse.

Doctorant.e rattaché.e au laboratoire de recherche en architecture (LRA).

4. Démarche

Une campagne annuelle est lancée à l'automne N-1 de l'année civile durant laquelle la mobilité sera effectuée.

Le/la doctorant.e dépose sa candidature en ligne sur une plateforme dédiée.

Une commission d'examen se réunit pour instruire les demandes.

Le service de la Vice-présidence recherche communique les résultats.
(Pas de vote en Commission recherche).

Automne



Allocation au Démarrage de la Thèse

1. Dispositif

Aider au démarrage de l'activité scientifique nécessaire à la thèse en mettant à disposition des doctorant.e.s qui ne bénéficient pas de financement dédié à la thèse, une somme qui leur permette d'engager, par exemple, une première mission, un achat d'équipement, de logiciel ou d'ouvrages spécifiques, un abonnement, etc.

2. Modalités

Une [aide forfaitaire](#) de 300€ est versée à l'Unité de recherche, à disposition du/de la doctorant.e, pour chaque doctorant.e dont le dossier est retenu.

3. Périmètre

Doctorant.e.s de 1ère année, menant leur thèse à temps partiel, et pour qui l'UT2J est tutelle principale de l'unité de recherche ou employeur de l'encadrant.e.

Doctorant.e.s rattaché.e.s au laboratoire de recherche en architecture (LRA).

4. Démarche

Remplir le dossier de candidature diffusé lors de l'appel à projets et le déposer au Service des écoles doctorales.

Le Service des écoles doctorales examine l'éligibilité et transmet les avis au service de la Vice-présidence recherche pour approbation.

(Pas de vote en Commission Recherche)



Ce dispositif n'est pas une bourse. Il s'agit d'une aide à l'activité à destination du/de la doctorant.e mais versée sur le compte de l'unité de recherche de rattachement.

Automne



Coup de pouce recherche

1. Dispositif

Dispositif de financement proposé pour répondre aux besoins à court terme d'enseignants-chercheurs ou chercheurs qui se trouvent immobilisés ou ralenti dans leurs travaux de recherche. L'appel a pour but de soutenir un projet favorisant le déploiement ou la reprise d'une activité de recherche, et pour lequel, le financement apporté est déterminant.

2. Modalités

- Versement d'une aide à l'unité de recherche de rattachement permettant la mise en oeuvre du projet du porteur.
- Les demandes éligibles doivent être comprises entre 1000 et 3 000 euros.
- Les crédits devront être consommés au cours de l'année civile N.
- Les projets qui peuvent être financés par un dispositif déjà existant sont exclus du dispositif.

3. Périmètre

Chercheur.euse.

Enseignant.e-chercheur.euse des laboratoires dont l'UT2J est tutelle principale.

Enseignant.e-chercheur.euse d'UT2J des laboratoires IRIT, IMT, LEREPS et LERASS.

Enseignant.e-chercheur.euse de l'IUT de Figeac.

4. Démarche

Remplir le dossier de candidature diffusé lors de l'appel à projets et l'adresser à la Vice-présidence recherche.

Vote en Commission recherche plénière.

janvier



Aide aux cotutelles de thèse

1. Dispositif

Favoriser la mobilité scientifique des doctorant.e.s et développer la coopération avec des équipes de recherche étrangères, en aidant au budget des cotutelles de thèse. L'aide est pour le projet de cotutelle de thèse (aider aux déplacements, etc), pour des doctorant.e.s inscrit.e.s à l'UT2J.

2. Modalité

Versement d'un forfait de 1500 euros, versée automatiquement sur le budget de l'unité de recherche en février qui suit l'année civile de soutenance.

3. Périmètre

Doctorant.e inscrit.e à l'UT2J.

Doctorant.e rattaché.e au laboratoire de recherche en architecture (LRA).

Aide aux manifestations scientifiques N+1

1. Dispositif

Assurer une visibilité et une valorisation de l'activité scientifique des unités de recherche par le soutien à l'organisation de manifestations scientifiques (colloques).

2. Modalités

Versement d'une subvention et pour certaines manifestations, soutien logistique du CPRS, partiel ou total, pour l'organisation.

3. Périmètre

Colloque porté par une unité de recherche dont l'UT2J est tutelle principale ou par un.e enseignant.e chercheur.euse d'UT2J.

3. Démarche

La demande est déposée l'année précédant le déroulement de la manifestation en répondant à l'appel à candidatures et en remplissant le dossier mis à disposition par le CPRS (vade mecum des manifestations scientifiques).

Les demandes sont examinées et votées en Commission recherche (après avis d'un groupe de travail interne à la CR, accompagné par l'expertise du CPRS).



Décharge de service sur projet de recherche

1. Dispositif

Certains enseignant.e.s-chercheur.euse.s de l'UT2J sont engagé.es en qualité de porteur ou de pilote scientifique dans des projets de recherche collaboratifs nationaux ou internationaux. Ils/elles peuvent bénéficier, s'ils/elles le souhaitent, d'une décharge d'une partie de leurs obligations de service d'enseignement, dès lors que cette disposition est prévue dans l'appel à projets, et finançable sur le budget du programme. Les programmes concernés sont notamment les projets ANR, les projets IDEX, les projets LABEX, les projets comprenant des financements européens dont ceux relevant du programme H2020. Les heures d'enseignement dont les enseignant.e.s-chercheur.euse.s sont déchargées sont intégralement financées par les ressources du contrat de recherche sur une base forfaitaire de 50€/h/td.

2. Modalités

Trois niveaux de décharge en fonction du type de projet et du rôle du/de la bénéficiaire :

- 128 heures : Pour les titulaires d'une ERC (indexation du montant sur une décharge IUF)
- 96 heures
- 48 heures

3. Périmètre : enseignant.e.s-chercheur.euse.s d'UT2J (les enseignant.e.s ne peuvent pas bénéficier du dispositif).

4. Démarche

Remplir le dossier de candidature diffusé lors de l'appel à projets, au printemps pour l'année universitaire suivante.

Les demandes sont votées en Commission recherche (après avis du groupe de travail interne à la CR).



Aide aux soutenances d'Habilitation à Diriger des recherches

1. Dispositif

Accompagner les soutenances des HDR par le versement d'une aide à l'Unité de recherche de rattachement du/de la candidat.e.

2. Modalité

Versement d'un forfait de 1000 euros.

3. Périmètre

Candidat.e inscrit.e à l'UT2J et dont la soutenance est accompagnée par une unité de recherche d'UT2J.

4. Démarche

Le service financier de la DAR effectue le virement dès que la Commission recherche délivre l'autorisation de soutenance.



Chapitre 2 : dispositifs pilotés par les commissions déléguées

Appel à projets Science et Société



1. Dispositif

Via son appel à projets, la Commission Science Société accueille, et soutient après examen, des projets visant à insérer la recherche en SHS-ALL dans un environnement plus large et contribuant aux liens entre science et société.

Scindé en 2 volets, cet appel accueille autant des projets relevant de la médiation scientifique que des projets de co-recherche co-construits avec des partenaires extra-académiques.

Chaque année, les porteurs de projet sont invités à venir présenter leur dossier devant les membres de la Commission, dans une démarche constructive, qui permet, outre l'attribution de financements, une mise en réseau efficace.

2. Modalités

- Appel à candidatures.
- Aide financière, accompagnement, soutien en communication et/ou graphisme, mise en réseau.

3. Périmètre

Doctorant.e, chercheur.euse, et enseignant.e chercheur.euse en exercice.

4. Démarche

Remplir le dossier de candidature (budget inclus) diffusé lors de l'appel à projets et l'adresser à l'adresse mail indiquée.

Vote en commission Science et société.



Appel à projets Valorisation : Emergence de Produits et de Services Innovants (EPSI)

1. Dispositif

L'appel à projets EPSI a pour objectif de permettre à des recherches menées dans une Unité de recherche de l'UT2J d'avoir un impact concret en rendant leurs résultats utilisables par un partenaire non académique (entreprise, association, collectivité). Il est coordonné par la commission valorisation, animée par le/la Vice-Président.e délégué.e à la valorisation, et mis en œuvre par le service valorisation et partenariat de l'UT2J.

2. Modalités

- Appel à projets.
- Projets éligibles : relevant d'une initiative de valorisation de résultats de recherche issus d'une unité de recherche dont UT2J est tutelle.
- Aide financière jusqu'à 5000€ et accompagnement à la structuration du projet de valorisation.

3. Périmètre

Enseignant.e-chercheur.se et chercheur.se.

Doctorant.e.

Jeune docteur.e (moins de 3 ans après la soutenance).

Post-doctorant.e affilié.e à une unité de recherche de l'UT2J.

4. Démarche

Remplir le dossier de candidature diffusé lors de l'appel à projets et l'adresser à l'adresse mail indiquée.

Vote en commission Valorisation.



Chapitre 3 : les procédures

Procédure pour la demande de création d'une nouvelle Unité de recherche

Délibération n°2022-48_CR

Conditions à remplir pour demander la reconnaissance (labellisation) d'une nouvelle UR et procédure d'instruction

Pas de possibilité de le faire au fil de l'eau entre deux contrats

Ne peut se faire qu'au moment du renouvellement du contrat de l'établissement

Pour rappel :

Contrat en cours jusqu'au 31 décembre 2026

ETAPES

1) Information de la vice-présidence recherche au moins 6 mois avant le dépôt des dossiers d'auto évaluation à l'HCERES

2) Présentation du projet de création d'une nouvelle UR à la CR (au moins 3 mois avant le dépôt du dossier d'auto évaluation à l'HCERES)

L'analyse de la CR portera au moins sur les points suivants :

L'inscription du projet dans l'architecture de la recherche au sein de l'UT2 (une attention particulière sera portée aux impacts sur les autres UR : pas de concurrence ou de « doublon », une complémentarité)

Le projet scientifique et sa pérennité

Le projet d'organisation du collectif et sa viabilité (RH)

L'information et l'avis de la/des UR(s) de départ

Une capacité d'encadrement doctoral

La taille et la composition de l'UR qui devront être adaptées au projet scientifique

3) Validation par la CR

Procédure pour la reconnaissance d'une structure fédérative

Délibération CR du 24 octobre 2019

Délibération n°76-2020-2021-CA approuvant l'ensemble de l'architecture recherche pour le contrat 2021-2025

Deux types de structures collaboratives:

- Les structures soutenues de façon récurrente

La liste des structures collaboratives entrant dans ce périmètre est revue par la Commission Recherche lors de la préparation de chaque contrat quinquennal, après évaluation de leur activité et appréciation de leur intérêt et place dans la politique scientifique de l'Établissement.

Leur activité fait l'objet d'une évaluation, sur production d'un rapport d'activité, a minima préalablement au renouvellement du contrat quinquennal, qui peut être accompagnée d'une audition par la CR afin de faire le point sur le développement du projet scientifique.

- Les structures en incubation

La CR, après examen du projet et, éventuellement, audition de son porteur (sa porteuse) attribue une dotation financière une année, éventuellement une deuxième année.

Les structures collaboratives ayant fait l'objet d'une évaluation par l'HCERES n'ont pas à effectuer de demande.

Un dossier de « Demande de reconnaissance ou de reconduction d'une structure collaborative dans le contrat quinquennal xx d'UT2J » doit être renseigné pour examen en CR.

Procédure de nomination d'un.e Directeur.trice d'Unité de recherche et mise en place de la délégation de signature

C'est le règlement intérieur de l'unité qui prévoit les modalités d'élection, de renouvellement et la durée du mandat du/de la directeur.trice de l'Unité concernée.

Tout changement de direction ou de direction adjointe au sein d'une unité de recherche, doit être validé par les instances compétentes de l'unité de recherche, et ensuite soumise à validation de la CR.

Cette délibération est transmise au Pôle des affaires juridiques de la DAJL qui établit la(les) délégation(s) de signature de la nouvelle direction, ainsi qu'au pôle Saghe qui met en oeuvre les heures de référentiel recherche.